Image not found or type unknown

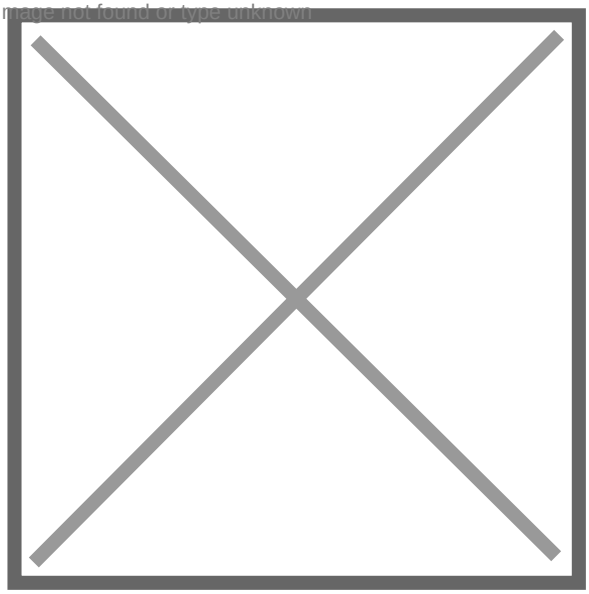

Compte banquaire pour achat maison

Par **zig**, le **09/03/2009** à **20:23**

la domiciliation des deux salaires sur un compte commun est elle obligatoire pour un achat immobilier pour residence secondaire p our un couple en union libre.peut on faire un virement tout les mois sur le compte de monsieur etant dans une autre banque sur le compte en commun pour paye ce credit car sinon oblige de faire linverse pour regle les factures de monsieur merci de votre reponse.

Par **JeF13**, le **10/03/2009** à **06:11**

Bonjour,

A mon sens il n'y a aucune obligation d'ouverture de compte avec domiciliation des salaires. Il n'en reste pas moins qu'il est légitime que la banque qui prête face du forcing du fait du service qu'elle vous rend. En effet, si vous vous adressez à cette banque (autre que celle de Monsieur) c'est justement que l'autre vous l'a refusée ou que vous ne voulez pas vous adresser à elle, en tout cas la banque sollicitée peut l'interpréter comme tel...Donc elle essaye de vous influencer.
Si elle est trop insistante et que vous pensez qu'elle va vous refuser le prêt, ouvrez un compte à Monsieur (non joint) et domiciliez le salaire pendant 3 mois... puis ensuite contentez vous d'un virement en revenant à votre banque initiale. Dans ce cas, assurez vous toutefois de ne pas signer une clause imposant la domiciliation du salaire sous peine de rembourser la totalité du prêt. Cà devrait marcher, d'autant que seul le non remboursement des échéances peut vous créer des soucis avec le prêteur.

Par **timati**, le **10/03/2009** à **10:01**

Bonjour,

Ce que dit jef est totalement exact.

Un détail cependant: une jurisprudence a établie dernièrement que le fait de noter la domiciliation des salaires sur les offres de prêts était une clause abusive. Les banques ne doivent donc plus le faire.

L'idée de ne domicilier le salaire que provisoirement est donc bonne [s]si nécessaire[/s] et ne devrait poser aucun problème.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés